

COMMUNE DE CEPOY (Loiret)
Compte-rendu de la séance du conseil municipal du
Mercredi 16 septembre à 20H

Sous la présidence de : Régis GUERIN,

PRESENTS : Denis CHERON, Christophe MIREUX, Frédéric CHEREAU, Martine GOFFIN,

Valérie BELLIERE, adjoints; CLAUSARD Hervé, CHARLOTTON Robert,
BARZIC Sylviane, Laurence LECOMTE, GRANDJEAN René, Patrick BRIERE,
, Kévin VERDENET, Charline LEFEVRE, Nicolas REPINCAY,
SIMON Laure, Françoise PEDRA MEIRA, Corinne VOCANSON, Sylviane BARZIC conseillers
Hadrien PECHOUTOU, DGS

ABSENTS : Céline VIALA-MONDINI-DANIEL: pouvoir à Laure SIMON

Secrétaire de séance : Martine GOFFIN

COMPTE-RENDU des COMMISSIONS

Compte-rendu des commissions

- Travaux et propreté du village
- Affaires générales et sociales
- Sécurité, animation, vie associative, culture
- Communication
- Développement durable
- Scolaires, périscolaires, enfance, adolescence et CMJ
- Finances

LES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 01 (Régis GUERIN)

Finances : décision modificative 01/2020

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires avec la consommation réelles des crédits, il est demandé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 suivante :

Section de fonctionnement

<i>Dépenses :</i>	-1 200€
Chapitre 011	+1300€
Chapitre 012	-16000€
Chapitre014	+2000€
Chapitre 67	+750€
023	+16800€
022	-6050€
<i>Recettes :</i>	-1 200€
Chapitre 70	+2000€
Chapitre 73	-7200€
Chapitre 77	+4000€

Section d'investissement

<i>Dépenses :</i>	+16800€
Chapitre 27	-5000€
Chapitre 20	+1300€
Chapitre 21	+20500€
<i>Recettes</i>	+16800€
021	+16800€

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION n° 03 (Régis GUERIN)

Finances : DSIL demande de subvention – Travaux de rénovation du groupe scolaire

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de rénovation thermique du groupe scolaire sont éligibles au titre de la DSIL. Il est proposé au conseil municipal de déposer une demande d'aide auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION n°3 (Frédéric CHEREAU)

Personnel : création d'un emploi permanent à temps non complet

Il est demandé au conseil municipal de créer un emploi permanent à temps non complet (17.5/35^{ème}), dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, pour assurer le bon fonctionnement des services scolaires, périscolaires, de la restauration et de l'entretien des locaux

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION n°4 (Martine GOFFIN)

Personnel : désignation du coordonnateur communal du recensement de la population et fixation de la rémunération des agents enquêteurs

La commune de Cepoy doit organiser pour l'année 2021 les opérations de recensement de la population.

Il convient donc de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Il est proposé au conseil municipal de désigner Mme Aurélie Verstaevel coordinatrice communale, de lui verser une indemnité de 300€ pour l'exercice de cette activité, d'autoriser le Maire à recruter 5 agents recenseurs et de fixer la rémunération brute forfaitaire des agents recenseurs à 1250€ brut pour la période du 21 janvier au 21 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- **Informations du Maire**
- **Tour de table**

La séance est levée à 22h10